

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2025/161

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Roger LACOME, André RECURT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE et Jean-Bernard COLOMES

Objet : Marché public – Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Considérant que le contrat de Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) de la CCPL conclu avec la société VAGO, arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant le marché public lancé en appel d'offres ouvert le 29 septembre 2025 ;

Conformément au code de la commande publique, ce marché a fait l'objet d'une publicité sur le BOAMP et a été diffusé sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics ;

Considérant la date limite de réception des offres qui était prévue le 31 octobre 2025 à 12h00 ;

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée pour ce marché et qu'il s'agit de la société VAGO ;

Le dossier de candidature de la société VAGO est complet au niveau administratif et l'offre technique correspond aux attentes de la CCPL. Le montant de l'offre de la société VAGO s'élève à 41 855,71 € TTC annuel, soit 125 567,14 € TTC pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'accepter l'offre de la société VAGO s'élevant à 41 855,71 € TTC annuel, soit 125 567,14 € TTC pour 3 ans ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'Acte d'Engagement du marché public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lannemezan pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ; et de signer toutes les autres pièces liées à la passation et à l'exécution de ce marché public.**



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 18 NOV. 2025

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-2025-1104-2025-161B-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025